

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'avril à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le cinq avril deux-mille vingt-deux.

**Présents :** Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

**Excusés :** Daniel ALLANIC - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN – Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI – Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY - Yannick VILLAIN

**Absents :** Patrice CHASSERY - Didier IDES - Véronique MAISON - Lionel MION - Sylvain QUOIRIN -

**Pouvoirs :** Monsieur Daniel ALLANIC donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP  
Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY  
Monsieur Patrick OFFREDI donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE  
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE  
Monsieur Jean-Luc PRÉVOST donne pouvoir à Monsieur Guillaume DUMAY

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

**Quorum :** conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

**N° 18/2022**

**Objet : Affectation des résultats**

Le comité syndical après avoir voté le compte administratif du SDEY constate qu'il fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **3 220 195,54 €** ;
- Un excédent d'investissement de **10 475 954,07 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2021	17 638 595,57 €	7 767 853,06 €
Recettes 2021	20 849 417,73 €	9 678 836,11 €
Résultat exercice 2021	3 210 822,16 €	1 910 983,05 €
Résultat 2020 reporté	7 265 131,91 €	1 309 212,49 €
Résultat de clôture 2021	<b>10 475 954,07 €</b>	<b>3 220 195,54 €</b>

L'excédent de la section d'investissement à hauteur de **10 475 954,07 €** sera repris au 001, résultat d'investissement reporté.

Compte tenu des restes à réaliser 2021, repris en section d'investissement à savoir :

- Reste à réaliser dépenses : 17 858 751,06 € ;
- Reste à réaliser recettes : 16 075 336,70 €.

Le résultat d'investissement à affecter s'élève à 8 692 539,71 €, repris à la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter l'excédent dégagé de la section de fonctionnement soit **3 220 195,54 €** aux articles suivants :

- Art 002 résultats de fonctionnement reporté pour la totalité de la somme soit 3 220 195,54 €.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, ADOPTE l'ensemble des propositions détaillées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Adopte** l'ensemble des propositions détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le 11 avril 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY